

LOUJNA-TOUNKARANKÉ

Le fil d'actualité

DROITS DES MIGRANTS, ALGÉRIE, MALI, MAROC, MAURITANIE, SÉNÉGAL, NIGER, TUNISIE
N°1- AOUT 2012

Retour sur la crise au Mali

PLUS DE 320 000 PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES OU RÉFUGIÉES DANS LES PAYS VOISINS

Depuis le début de l'année, le Mali vit une situation de chaos plongeant sa population dans une grande incertitude. Une situation qui s'inscrit dans la continuité de la crise libyenne. L'intervention de l'OTAN en Libye et la chute de Kadhafi ont déstabilisé durablement la zone saharo sahélienne, au point de bouleverser même les itinéraires des migrants.

En 2011, le retour au Mali de groupes Touaregs armés par Kadhafi a réveillé les velléités historiques d'indépendance du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Après la chute de Kidal en mars dernier, la tenue des élections présidentielles prévues en avril, était menacée. Perdant du terrain sur le plan militaire dans le nord et confronté à une impopularité grandissante, le président Amadou Toumani Touré est renversé le 22 mars. Une junte dirigée par le capitaine Sanogo prend le pouvoir mais subit revers militaires sur revers diplomatiques et politiques. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prend des sanctions financières, ferme les frontières et fait plier la junte.



Tinzaouten, Mali (2008). © Sara Prestianni

Un imbroglio constitutionnel s'enclenche et aboutit à la nomination d'un Premier ministre intérim, puis d'un Président pour un an, Dioncounda Traore. Molesté en mai par une foule hostile, il a fui à Paris et n'a rejoint Bamako que fin juillet. Un nouveau gouvernement «d'unité nationale» a été nommé en août.

Au Nord, le MNLA, historiquement laïc, a été confronté à une cohabitation difficile avec ses alliés de circonstances, Ansar Dine, groupe armé prônant l'application de la Charia et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Les relations sont explosives et l'avenir très incertain. Ansar Dine contrôle désormais Tombouctou et Gao, désertées par le MNLA. Une intervention militaire de la CEDEAO est évoquée depuis plusieurs mois.

Selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 180 000 personnes ont fui vers la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso et l'Algérie. D'autres se sont réfugiées dans le reste du pays. Ces déplacés internes, en majorité Touaregs mais aussi Peuls, Bambaras, Djermas et Haussa, sont plus de 148 000.

Ces mouvements de population s'ajoutent à l'arrivée de centaines de Maliens retournés de Libye en 2011 et qui n'ont reçu aucune assistance de l'État. Les migrants qui se trouvaient dans le nord Mali, zone de transit vers le Maghreb et de refoulement depuis l'Algérie, ainsi que certains membres des associations qui leur viennent en

aide à Kidal (AME) et à Gao (Maison du Migrant et Caritas) ont dû, eux-aussi, fuir les violences. |

DANS CE NUMÉRO :

PLEINS FEUX SUR LA TUNISIE
[pages 3 et 4](#)

• BOATS 4 PEOPLE



1 500 morts aux frontières maritimes de l'UE chaque année, agissons pour y mettre fin !

• DISPARUS EN MER

Près de 40 000 Tunisiens ont quitté le pays après le 14 janvier 2011. Plus de 1 000 d'entre eux ont disparu.

• CHUCHA, LES RÉFUGIÉS OUBLIÉS
3000 réfugiés vivent encore à la frontière tuniso-libyenne.



ACTUALITÉS

• COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES
[page 2](#)

• UN CLIMAT HOSTILE ENVERS LES MIGRANTS - [page 3](#)

L'ACTUALITÉ DU PROJET

• LOUJNA-TOUNKARANKÉ 2012 [page 2](#)
• LES ASSOCIATIONS MEMBRES [page 6](#)

Loujna-Toukaranké

NOUVEAU PROJET, NOUVELLE GOUVERNANCE, NOUVEAUX PAYS

Aux frontières de l'Union européenne (UE), au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, les migrants sont les premières victimes des politiques de lutte contre l'immigration dite clandestine menées par l'UE et ses États membres ainsi que les gouvernements du Sud appelés à collaborer. Loujna Toukaranké réunit des associations d'Algérie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et de la Tunisie afin de combattre ces violations des droits. Initié en 2009 par la Cimade, il est entré dans une nouvelle phase de 3 ans en 2012.

QU'EST-CE QUE LOUJNA-TOUKARANKÉ ?

« Loujna » signifie comité en arabe et « Toukaranké » migrants en soninké. Ce nom, choisi en 2009 par les membres du projet, symbolise le collectif pour les droits des migrants que nos organisations constituent. Au niveau régional, les associations agissent ensemble à travers des missions conjointes, un plaidoyer commun, le renforcement mutuel des compétences et le partage d'analyses. Au niveau national, des actions sont menées pour la défense des droits des migrants (soutien juridique, formation), le changement de regard sur les migrants (sensibilisation) et le plaidoyer. Le projet s'attache aussi à la solidarité avec les migrants et contribue à l'aide fournie par certaines associations tout au long du parcours.

Le projet est coordonné par La Cimade et Alternatives espaces citoyens, responsable d'une campagne sur la liberté de circulation dans la CEDEAO.

TUNISIE, CÔTE D'IVOIRE, DE NOUVEAUX PAYS INTÈGMENT LE PROJET

L'intégration progressive de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire a été décidée en 2011 au regard des enjeux sur les migrations dans ces deux pays.

Depuis mars 2011, plusieurs missions ont été réalisées en Tunisie, notamment à la frontière libyenne (GADEM et la Cimade). Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) est devenu partenaire du projet depuis la réunion annuelle de mars. [Lire pleins feux p.3](#)

Une mission exploratoire en Côte d'Ivoire a été réalisée en mai par AEC, l'AME et la Cimade, afin d'évaluer les problématiques liées aux migrations et rencontrer les acteurs de la société civile. La Côte d'Ivoire est un pays clé de la migration sud-sud ; pôle économique en Afrique de l'Ouest, il accueille de nombreux travailleurs migrants. La délégation de la mission a rencontré de nombreux acteurs institutionnels et de la société civile ainsi que des journalistes. Plusieurs axes de travail ont été évoqués comme la campagne pour la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO et la question des travailleurs saisonniers. La Côte d'Ivoire accueillera en octobre prochain la 52^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Ce sera l'occasion de nouveaux échanges avec les associations ivoiriennes afin d'approfondir les perspectives de collaboration. |



Réunion annuelle, Rabat (2012)
© La Cimade

— EN SAVOIR PLUS :
www.cimade.org/poles/solidarites-internationales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADPH)

CRÉATION D'UN GROUPE DE DROITS DES MIGRANTS

À l'initiative du Réseau Justice sans frontière pour les migrants (JSFM) dont sont membres plusieurs organisations de Loujna Toukaranké, l'AME, l'AMDH, la Cimade et le GADEM ont participé en avril à la 51^{ème} session de la CADPH et au Forum des ONG qui la précède. Elles ont participé à l'élaboration d'une résolution, présentée et adoptée par la CADPH. Celle-ci a ainsi acté la

création d'un sous-groupe de travail sur les droits des migrants au sein du groupe sur les réfugiés, demandeurs d'asile et migrants déjà existant. À travers ce texte, les participants ont invité la CADPH à encourager les États africains à adopter : la Convention sur les droits des migrants ainsi qu'une stratégie adéquate répondant aux besoins des pays africains sur les

migrations et prônant une approche concertée et le refus des politiques migratoires européennes comme les clauses de réadmission contenues dans les accords de coopération avec l'UE. Enfin, les associations ont alerté sur la situation des migrants en Mauritanie et au Maroc. |

— EN SAVOIR PLUS :
www.jsf-jwb-migrants.org
<http://www.african-court.org/fr/>

Un climat hostile envers les migrants



Maroc, 2005. © La Cimade

AU MAROC, plusieurs vagues d'arrestations et de refoulements collectifs des migrants se sont déroulées dans les grandes villes du pays depuis le mois d'avril. Cette répression s'accompagne d'un climat médiatique et politique hostile aux migrants subsahariens stigmatisés comme dangereux. Un député a ainsi déclaré que les migrants « entraînés au maniement des armes » étaient une menace pour la sécurité du pays et de ses citoyens. Des déclarations qui tentent de justifier la répression et concourent à des événements inquiétants. À Taourirt (Est), selon l'antenne locale de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) suite aux « encouragements » des autorités locales, de jeunes habitants ont poursuivi et jeté des pierres à un groupe de migrants. Les autorités auraient aussi menacé de sanctions tout épicier qui leur vendrait de la nourriture. À Rabat, un jeune migrant a été assassiné après une banale altercation. Plusieurs tentatives de franchissement collectif des grillages de Ceuta et Melilla ont entraîné des refoulements de l'Espagne vers le Maroc, ainsi qu'une forte répression envers les migrants par les autorités marocaines. En juillet, 400 migrants ont ainsi été arrêtés à Nador et refoulés vers l'Algérie après la mort d'un policier supposé assassiné par un migrant, il s'est avéré quelques jours plus tard qu'il a été victime d'une balle perdue de ces collègues.

Les interrogations sont grandes quant aux raisons de cette répression, alors même qu'un mouvement de revendication de

régularisation des migrants vient d'être initié et que l'ODT (syndicat marocain) soutient la création du premier syndicat de travailleurs migrants au Maroc. ■

— EN SAVOIR PLUS :

[CP](#), Comité Maroc du manifeste euro africain, avril 2012,

[CP](#), ATMF, 18/04/2012

[CP](#), GADEM 12/07/2012

Articles (Le soir) [11/06](#) et [15/06/2012](#)

EN MAURITANIE, plusieurs centaines d'étrangers, dont 200 Sénégalais ont été arrêtés et refoulés aux frontières terrestres du Sénégal ou du Mali en avril. Les associations et la population de Nouadhibou où ce sont déroulées la majorité des arrestations, n'avaient jamais vu d'opérations d'interpellation collective d'une telle envergure, même en 2006. Argument avancé par les autorités : la lutte contre le terrorisme ...

Quelques semaines plus tard, le gouvernement mauritanien a fait savoir par une note envoyée à toutes les représentations diplomatiques, que les étrangers disposaient de 15 jours pour régulariser leur séjour (délai finalement repoussé au 31 juillet). L'obligation de se présenter aux autorités pour la délivrance d'un titre de séjour figure déjà dans la législation mauritanienne (1964), mais jusqu'à présent, il existait une grande tolérance liée à l'histoire et aux besoins en main d'œuvre de ce pays. Celle-ci s'explique aussi par les accords bilatéraux avec les pays voisins qui prévoient l'entrée et la circulation avec une simple carte d'identité et la liberté d'installation. Les autorités ont aussi annoncé l'augmentation des taxes liées au titre de séjour, les portant à 30 000 ouguiyas (80€).

Derrière ces événements médiatisés, la société civile voit transparaître la collaboration avec l'UE dans la lutte contre l'immigration dite clandestine. En 2011, la Mauritanie a adopté, conformément à ses engagements avec l'UE, une « stratégie nationale migratoire ». En janvier 2012, elle a inauguré le projet [West Sahel](#) financé à par l'UE et mis en œuvre par la Guardia Civil. Il vise également Sénégal, Mali et Niger a pour objectif le renforcement des capacités dans la gestion des flux migratoires. ■

— EN SAVOIR PLUS :

[Communiqué](#) de l'AMDH, avril 2012.

LE SÉNÉGAL est connu pour sa tradition d'hospitalité, sa « Teranga », « bienvenue » en Wolof. Le Sénégal est aussi membre de la CEDEAO, qui consacre la liberté de circulation et d'installation des ressortissants des pays membres de cet espace géographique. Pourtant, une certaine stigmatisation de l'étranger est apparue dans la presse ces dernier mois. Seneweb rapportait ainsi mi-juin une « vaste opération d'assainissement et de sécurisation ». Parmi les personnes interpellées une centaine d'étrangers en « situation irrégulière ». Les arrestations sont justifiées par l'amalgame entre migrants et criminels. Selon le journaliste, le Sénégal est une « véritable passoire » et « le lieu de repli de bon nombre de malfaiteurs de la région ouest-africaine ». Une approche qui ne peut qu'alerter les associations de défense des droits des migrants de la région. ■

— EN SAVOIR PLUS :

Seneweb, [18/06/2012](#)

TUNISIE

Départs vers l'Italie de jeunes tunisiens, disparitions dans le Canal de Sicile, accueil de dizaines de milliers de réfugiés fuyant les combats en Libye, mise à niveau de la législation sur l'asile et l'immigration ou pressions européennes pour la coopération dans la lutte contre l'immigration « clandestine » et la signature d'accords de réadmission ... les enjeux relatifs aux migrations en Tunisie ont pris une importance considérable en 2011.

Boats 4 people

CONTRÔLER LES CONTRÔLEURS DE L'IMMIGRATION



Goélette Oloferme, Cecina, Italie, 2012
© La Cimade

La première campagne Boats4people (B4P) vient de se terminer, après trois semaines de navigation sur la goélette Oloferme entre l'Italie et la Tunisie. B4P est une coordination internationale d'associations qui s'est fixée pour objectif de défendre les droits des migrants en mer et de lutter contre les morts aux frontières maritimes de l'UE. Plusieurs associations de Loujna-Toukaranké y participent. Afin de sensibiliser sur ces questions, une série d'actions s'est déroulée autour du parcours du bateau qui a quitté Cecina en Italie lors des journées antiracistes d'ARCI, pour rejoindre Monastir en Tunisie où se déroulaient les journées préparatoires du Forum social mondial, avant de terminer son parcours sur l'île de Lampedusa. Des actions ont aussi eu lieu dans d'autres pays, comme au Mali avec l'AME et en France, où La Cimade a organisé à Paris un débat sur le droit de la mer ainsi et une manifestation à Strasbourg.

B4P c'est aussi et surtout un travail de recueil de témoignages, l'étude d'images

satellites des trajectoires des navires et de construction de dossiers juridiques pour dénoncer la non-assistance aux migrants en détresse. Une [plainte](#) a ainsi été déposée par une coalition d'associations dont B4P, le GISTI, la FIDH et Migreurop contre l'OTAN après la mort de 63 migrants en février 2011. Partie de Libye, leur embarcation a dérivé pendant 15 jours sans aucun secours, malgré leur survol par un avion de patrouille français et des SOS envoyés toutes les 4h pendant 10 jours. Quand le bateau a échoué en Libye, il ne restait que 11 survivants dont 2 décéderont plus tard.

Parallèlement, [Watchthemed](#) a été lancée en juillet et sera développée par des chercheurs du [Forensic Oceanography](#) qui avaient déjà contribué à la recherche de preuves pour la plainte OTAN. Véritable « tour de contrôle » de la société civile, la plateforme Watchthemed permet de cartographier les morts en mer, les trajectoires et présence des bateaux, notamment de contrôle, afin d'identifier et documenter les violations des droits. ■

— EN SAVOIR PLUS :

www.boats4people.org

[Watchthemed](#)

Facebook : [boats4people](#)



Chucha, Tunisie, 2012. © La Cimade

Chucha

CES RÉFUGIÉS OUBLIÉS À LA FRONTIÈRE LIBYENNE

En 2011, la Tunisie a accueilli des centaines de milliers de réfugiés fuyant la Libye. La plupart, migrants en Libye, ont pu être rapatriés dans leur pays. Quelques-uns, reconnus réfugiés par le HCR ont été réinstallés dans un autre pays, mais leur nombre est une goutte d'eau dans le flot de personnes passées par le camp de Chucha. Plus d'un an après les premières arrivées, 3 000 personnes attendent encore une solution à leur situation, dans ce camp au milieu du désert. Deboutés de leur demande

d'asile ou réfugiés reconnus mais dont la réinstallation est refusée, ils invoquent un retour au pays impossible. Seules options à court terme : rester en Tunisie en situation irrégulière ou retourner en Libye. Le FTDES suit de près la situation. Lors d'une mission en Tunisie en avril, la Cimade a mené avec le FTDES une visite au camp de Chucha, qui a contribué à la rédaction d'un [communiqué conjoint](#) des associations du réseau B4P. ■

— EN SAVOIR PLUS :

Cimade, Gadem (2011), [Défis aux frontières de la Tunisie](#)

Boats4people (2012), [Quelles solutions pour les réfugiés oubliés de Chucha?](#)

Famille des disparus en mer

MOBILISATION DU FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX (FTDES)



Tunis, 2012. © Sara Prestianni

Après le départ de milliers de jeunes tunisiens vers l'Italie au lendemain de la révolution du jasmin, les disparus se comptent par centaines. Le FTDES soutient l'action des familles qui cherchent la vérité et se heurtent à un silence difficilement supportable. Silence de leur enfant qu'elles espèrent vivant quelque part en Italie. Silence des autorités tunisiennes et italiennes. Avec l'aide des familles, le FTDES a constitué une base de données de ces disparus et demandé aux autorités tunisiennes de transmettre leurs empreintes à l'Italie. À l'heure actuelle, aucune réponse officielle ne permet d'apporter la lumière sur ces disparitions, malgré les recherches qu'effectuerait l'Italie sur la base des empreintes transmises par la Tunisie. Les familles sombrent dans un désespoir inquiétant. En avril, une mère s'est immolée par le feu.



INTERVIEW AVEC ALAA TALBI, COORDINATEUR DU FTDES

Propos recueillis par Agathe Marin. [Retrouvez l'intégralité](#) de l'interview dans Causes communes n°72, avril 2012

QUAND A ÉTÉ CRÉÉ LE FTDES ?

Officiellement, le 31 mars 2011. Mais en fait, il a été créé par de nombreux comités qui existaient déjà, comme le comité de soutien aux populations du bassin minier. C'est après le 14 janvier que ces comités se sont regroupés pour construire ce collectif. Aujourd'hui nous travaillons aussi bien pour les droits des femmes ouvrières que pour ceux des migrants.

VOUS ÊTES NOTAMMENT MOBILISÉS POUR LES TUNISIENS DISPARUS APRÈS AVOIR PRIS LA MER AU PRINTEMPS DERNIER...

En effet, c'est une question prioritaire. Près de 40 000 Tunisiens ont quitté le pays après le 14 janvier 2011 et on estime que plus de 1 000 d'entre eux ont disparu. Ce sont des milliers de familles qui attendent. Nous avons constitué une base de données avec les dates de disparition, les âges, des photos, des photocopies de papiers etc. Puis, nous avons interpellé les autorités tunisiennes, le ministère des Affaires étrangères, le secrétariat d'État aux migrations. Il faut que l'État prenne ses responsabilités et défende ces migrants, qui sont d'abord des citoyens tunisiens. Il y a eu quelques avancements même si, vu la situa-

tion des familles, il faudrait aller beaucoup plus vite. Une commission indépendante va normalement être créée pour réaliser des analyses ADN, récupérer les empreintes et pouvoir s'adresser aux autorités italiennes, leur demander de faire recherches dans les centres d'identification. Nous ne savons pas où peuvent être ces disparus, nous n'avons aucune information fiable. Il faut que l'État tunisien se mobilise.

QUELLES AUTRES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR LES DROITS DES MIGRANTS ?

Nous sommes en train de préparer une base législative, qui ne soit pas fondée sur une approche sécuritaire, pour réviser les lois tunisiennes relatives à la migration, notamment la loi du 3 février 2004. Cette loi avait été promulguée pour démontrer à l'Union européenne que la Tunisie jouait bien son rôle de « chien de garde ». Or ce texte entraîne de graves violations des droits. Il crée le délit d'émigration illégale. Les Tunisiens expulsés d'Europe sont passibles d'un à deux ans de prison. Les personnes ayant organisé le voyage, les propriétaires des bateaux par exemple, peuvent être condamnés jusqu'à 10 ans de prison. Il faut en terminer avec cette loi qui

viole les droits des Tunisiens et des migrants présents en Tunisie. Nous revendiquons aussi la création d'un statut de réfugié qui n'existe pas actuellement. Par exemple, les personnes qui ont fui la Libye pour trouver refuge en Tunisie ne peuvent pas être protégées. Sur le plan réglementaire, la situation est caractérisée par l'absence de procédure nationale d'éligibilité. Nous avons adressé une lettre à l'Assemblée constituante pour qu'elle inscrive dans la nouvelle Constitution le statut de réfugié tel qu'il est défini par la Convention de Genève. Enfin, nous demandons aux autorités de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. C'est aussi en respectant les droits des migrants en Tunisie, en ratifiant les conventions internationales qui les protègent que les autorités pourront ensuite défendre les droits des Tunisiens migrants, ceux-ci sont près d'un million dispersés dans le monde !

— EN SAVOIR PLUS : www.ftdes.com

— AGENDA

2013 (TUNISIE), FORUM SOCIAL MONDIAL, www.forumsocialmundial.org

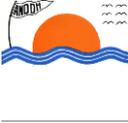
BRÈVES

— Des associations primées :

Fatimata Mbaye, Présidente de l'AMDH (Mauritanie) a reçu en juin le prix «Trafficking in persons report 2012». Ce rapport du secrétariat d'État américain révèle qu'environ 20% de la population en zone rurale est encore soumise à l'esclavage.

Jan Heuft, Président de Rencontre et développement (Algérie), a reçu la médaille de Commandeur de l'ordre du mérite pour le travail de l'association.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LOUJNA-TOUNKARANKÉ

	<p>Alternatives espaces citoyens (AEC, Niger) — www.alternativeniger.org — Facebook : alternatives espaces citoyens</p>		<p>La Cimade (France) — www.lacimade.org — Facebook : La Cimade</p>
	<p>Association malienne des expulsés (AME) — www.expulsesmaliens.info — Facebook – Association malienne des expulsés</p>		<p>FTDES (forum tunisien pour les droits économiques et sociaux), — www.ftdes.com — Facebook : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux</p>
	<p>Association mauritanienne des droits de l'homme — www.amdhrim.org — Facebook : AMDH Mauritanie</p>		<p>Groupe antiraciste 'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, (GADEM Maroc) — www.gadem-asso.org — Facebook - GADEM</p>
	<p>Association nigérienne de défense des droits de l'homme — www.anddh-niger.org</p>		<p>Groupe de travail migration et développement du Congad, (GTMD, Sénégal), — www.congad.sn</p>
	<p>Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali — aracem.canalblog.com</p>		<p>Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés (PARI, Caritas Sénégal)</p>
	<p>Caritas Gao Caritas Maroc — www.diocesesabat.org Caritas Nouadhibou — www.misndb.net</p>		<p>Rencontre et développement (Algérie) — Facebook : rencontre & développement</p>

La ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) est également associée à certaines activités.

Retrouvez nous sur facebook – [Loujna Tounkaranké](https://www.facebook.com/Loujna-Toukaranké) et sur twitter - [@Projet_loujna](https://twitter.com/Projet_loujna)

Loujna-Toukaranké est soutenu par :

